

**Communiqué
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**FERMETURE DES ÉCOLES LORS D'INTEMPÉRIES :
la sécurité des élèves d'abord et avant tout!**

Rivière-du-Loup, le 28 février 2019 — La question de la fermeture des écoles lors d'intempéries refait surface chaque année, mais l'année 2018-2019 aura été marquante quant au nombre de tempêtes vécues. Aussi, la commission scolaire souhaite rappeler à la population le processus décisionnel menant à la fermeture ou non des écoles dans ces situations.

Rappelons que le processus décisionnel en place a fait ses preuves au fil des années. L'hiver rigoureux de cette année initie, cependant, beaucoup de questions.

Une importante collecte d'information

Lors de menace de tempêtes, une évaluation de la situation est faite entre 5 h et 6 h le matin.

La commission scolaire prend en considération les conditions climatiques ayant cours, les prévisions pour la journée, les conditions des routes, le niveau d'entretien et les risques dans les déplacements pour les élèves transportés et pour les élèves marcheurs.

Trois directions d'établissement sont chargées de coordonner les opérations : une direction pour chaque secteur de la commission scolaire (une pour Rivière-du-Loup, une pour Saint-Pascal et une pour La Pocatière). Celles-ci recueillent les informations et prennent la décision finale de maintenir ou suspendre les services dans les écoles de leur secteur. La suspension des cours peut être pour l'ensemble du secteur ou pour une ou quelques écoles seulement, si les conditions défavorables n'affectent qu'une zone restreinte.

Les directions travaillent en étroite collaboration avec le Service du transport scolaire, avec les transporteurs, avec les données d'Environnement Canada, avec le ministère du Transport du Québec et avec des gens présents sur le terrain.

Une décision prise en collaboration avec les intervenants

À la lumière des informations recueillies, les directions jugent de la pertinence de maintenir ou non les cours pour le matin ou pour la journée.

Ces décisions sont prises en collaboration avec les divers intervenants en considérant les informations disponibles entre 6 h et 6 h 30, le matin.

Une décision communiquée dans les meilleurs délais, par des moyens efficaces

La décision de fermeture ou non se prend au plus tard à 6 h 30, le matin. Elle est communiquée immédiatement sur le site de la commission scolaire et dans les minutes qui suivent sur les médias sociaux, notamment sur la page Facebook de la commission scolaire, laquelle compte près de 6 000 abonnés.

Dans tous les cas, les communications réfèrent les gens au microsite Infofermeture disponible au <http://infofermeture.cskamloup.qc.ca/>, lequel est la seule source officielle permettant d’avoir la situation juste par rapport aux fermetures d’école, et ce, en temps réel. Évidemment, la population peut aussi s’informer auprès des médias traditionnels locaux, lesquels consultent notre microsite régulièrement.

Lors d’une fermeture le matin seulement, une seconde opération de collecte d’information se fait entre 9 h et 10 h, pour l’après-midi, et la décision est alors prise au plus tard à 10 h 30, puis communiquée par les mêmes moyens.

Un objectif commun : assurer la sécurité des élèves

En tout temps, pendant le processus décisionnel, la sécurité des élèves, transportés ou marcheurs, demeure au cœur de nos décisions.

Les décisions peuvent parfois être questionnées. La météo n’étant pas une science exacte, il y aura toujours des pour et des contres à quelques reprises dans une saison.

Dans tous les cas, rappelons que les parents ont toujours le choix de transporter eux-mêmes leurs enfants s’ils jugent la situation dangereuse pour eux.

- 30 -

Source : **Éric Choinière, avocat**
Secrétaire général et directeur des communications
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Téléphone : 418 862-8201, poste 3061
Site Web : www.cskamloup.qc.ca